

Mémo des données essentielles du paysage associatif

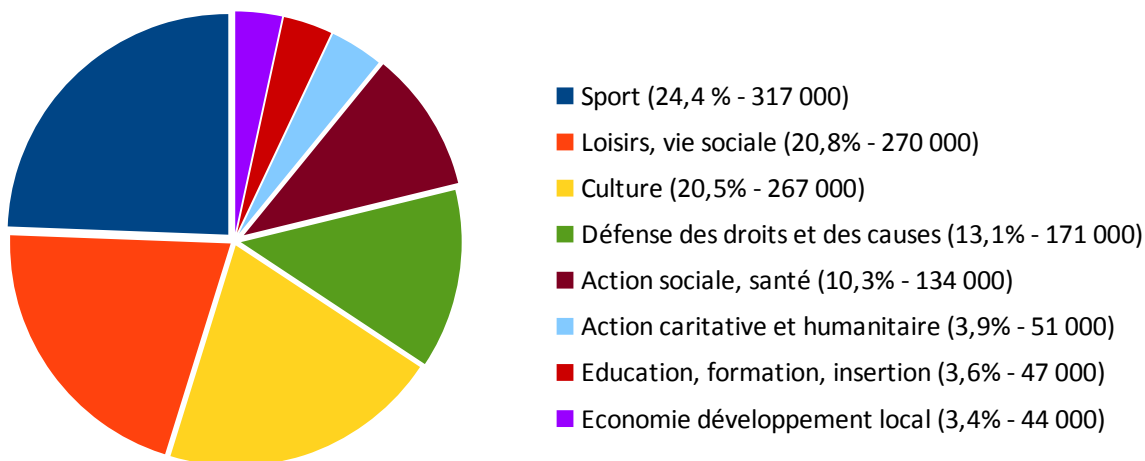
(MAJ CAC au 15/03/2015 -V8)

Sources principales : ACOSS URSSAF et Viviane Tchernonog = données 2011 arrondies

Données générales

- **NOMBRE** : 1 300 000 associations

Répartition du nombre d'associations par secteur d'activité



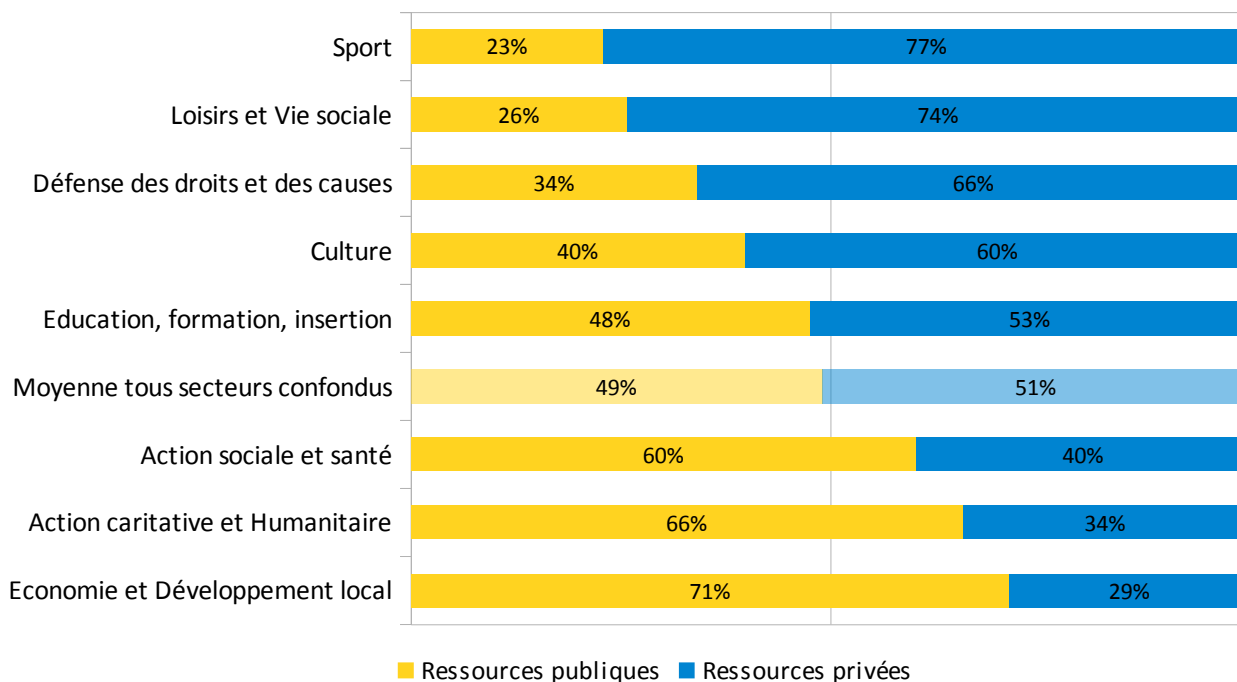
- **CREATION** : Environ 68 000 associations se créent chaque année soit une évolution de 33 000 associations actives supplémentaires par an.
- **BENEVOLAT** : 16 millions de bénévoles s'engagent régulièrement ou ponctuellement pour une ou plusieurs associations (cela équivaut à environ 1 072 000 emplois en Équivalent Temps Plein)
 - nombre moyen de bénévoles par associations en 2011 = 18 (16 en 2006)
- **ADHERENTS** : 23 millions (45% des français de + de 18 ans).
- **FINANCEMENTS** : Budget total du secteur associatif : 85 milliards.
Part des ressources publiques : 49%
Part des ressources privées : 51% ;
39% des associations (507 000 associations) n'ont pas de financement public.
- **EMPLOI** : 1 800 000 emplois salariés (1 500 000 emplois ETP) - soit 7,5% du secteur privé
87% des associations (1 135 000 associations) fonctionnent sans salarié.
13% des associations sont employeuses ;
- **ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)** : Les chiffres de l'ESS considèrent généralement toutes les associations employeuses comme partie intégrante de l'ESS (222 800 établissements).

➤ Associations sans salarié + associations employant moins de 10 salariés
= 97 % du total des associations (1 262 000 associations)

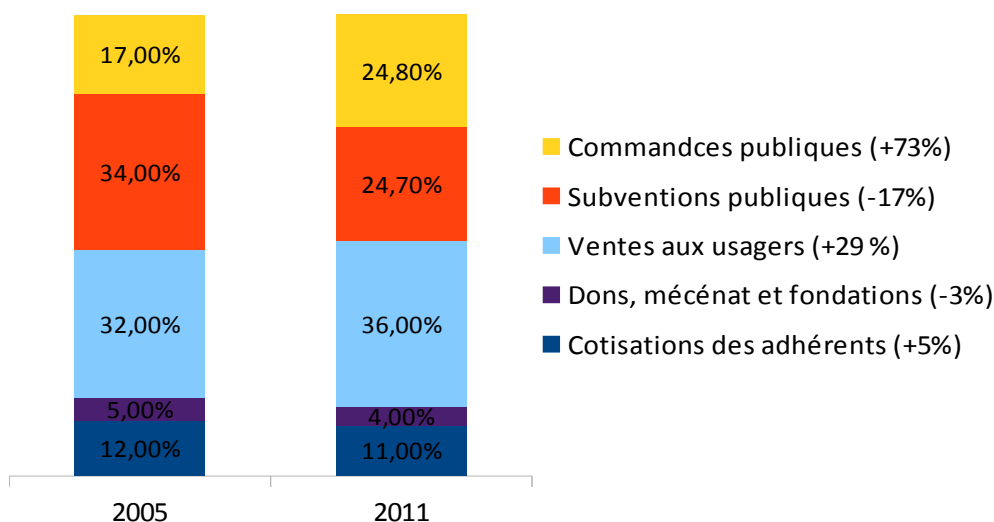
Financements

Le budget total du secteur associatif est estimé à 85 milliards d'euros. Il est constitué à 51 % de ressources privées (43 milliards, majoritairement les recettes d'activité, la vente aux usagers et les cotisations) et à 49 % de ressources publiques (42 milliards, moitié - moitié commandes publiques et subventions). Il existe de grandes variations d'un secteur à l'autre.

Origine des financements de l'association par secteur d'activité



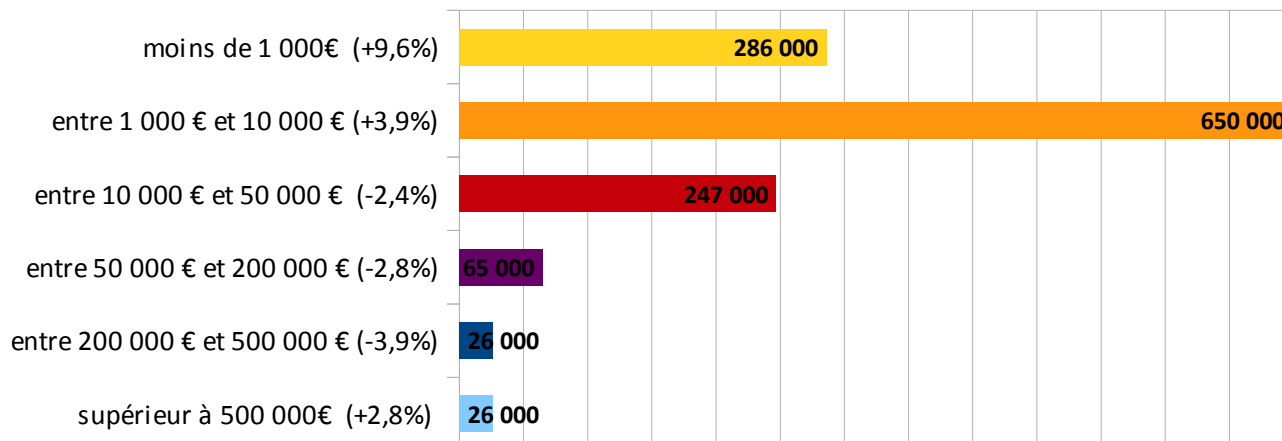
Le don, le mécénat et les fondations représentent seulement 4% des ressources budgétaires ; les secteurs de l' « action caritative et humanitaire » ainsi que « la défense des causes » en sont quasiment les seuls bénéficiaires (respectivement 17% et 15% de leurs budgets).



➤ **La part du don et du mécénat dans les ressources budgétaires des associations a diminué de 3% entre 2005 et 2011. Moins d'une association sur quatre y a accès (22,6%). Les petites associations sans salariés en bénéficient moins qu'auparavant.**

II. Financements (suite)

Répartition du nombre d'associations (en nombre) et de leur évolution (en%) en fonction du volume de leur budget annuel

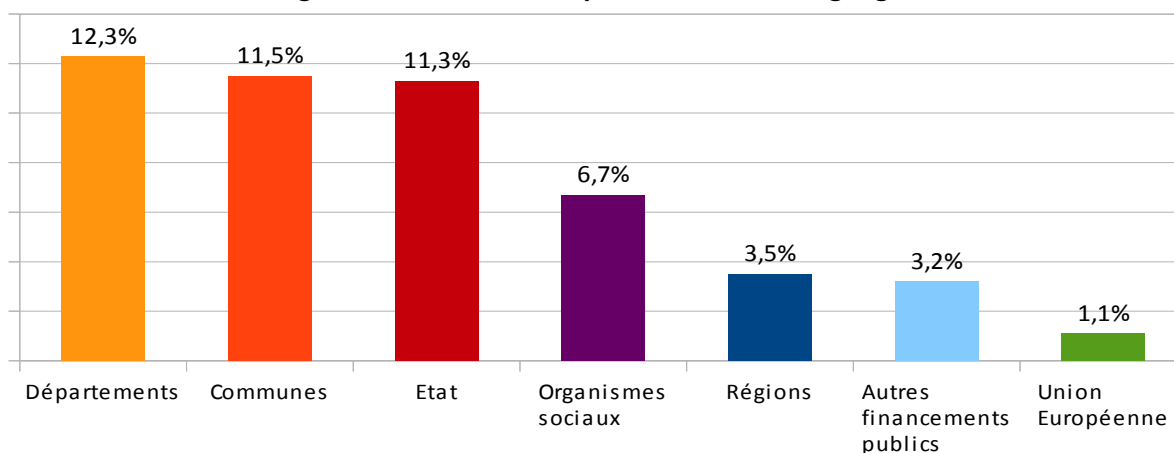


- **43% des associations** (560 000 associations) **ne perçoivent aucune subvention publique ;**
- **Seule 1% des associations** (13 000 associations) **perçoivent des subventions publiques d'un montant supérieur à 100 000€ par an** et concentrent 67% du volume total des subventions ;

➤ **96% des associations** (1 250 000 associations) **perçoivent des subventions publiques pour un montant inférieur à 50 000€ par an.**

- Le volume total des subventions aux associations est passé de 25 milliards d'euros en 2005 à 21 milliards en 2011 soit **une diminution en volume de - 16,55 % en cinq ans.**

Origine des financements publics en % du budget global



- Une association sur 5 reçoit un financement du conseil général (le plus important en volume) et 56% des associations reçoivent un soutien de leur commune (contre 63% en 2005, souvent anecdotique).

Le détail des subventions de l'état aux associations est répertorié dans le « jaune budgétaire » disponible publiquement. Si les collectivités locales sont tenues de produire des comptes détaillés, il n'existe aucune centralisation des données concernant les subventions locales aux associations.

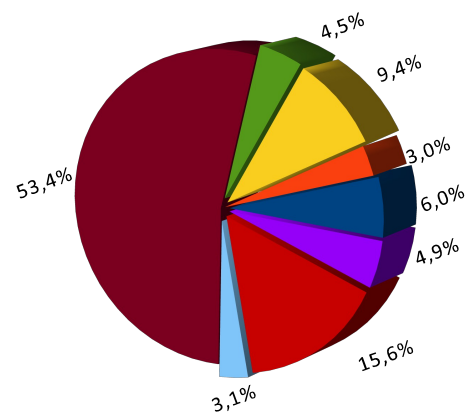
Les chercheurs estiment que les collectivités et les organismes sociaux allouent chaque année **34 milliards d'euros au secteur associatif.**

➤ **L'immense majorité des associations se situe en dessous des seuils définis par la réglementation européenne et n'est donc pas concernée par les obligations administratives et de « mandatement » qui régissent les « aides d'état ».**

III. Emploi salarié dans les associations

- **1 800 000 emplois salariés** (1 500 000 emplois ETP) - soit **7,5% du secteur privé**. Si on retranche de ce volume total, les salariés des organisations syndicales, politiques, religieuses, agricoles, ainsi que le personnel des écoles privées (qui sont déclarées sous statut association loi 1901), au nombre de 280 000 salariés, **nouveau total => 1 550 000 salariés**.

Associations employeuses		Secteur d'activité	Emplois salariés	
46 860	28,4%	Sport	6,0%	108 000
14 025	8,5%	Loisirs et vie sociale	3,0%	54 000
31 680	19,2%	Culture	9,4%	169 200
5 940	3,6%	Défense des droits et des causes	4,5%	81 000
34 485	20,9%	Action sociale et santé	53,4%	961 200
7 425	4,5%	Action caritative et humanitaire	3,1%	55 800
14 025	8,5%	Éducation, formation, insertion	15,6%	280 800
10 560	6,4%	Économie et développement local	4,9%	88 200
165 000	100,0%	TOTAL	100,0%	1800000



- **Seules 13% des associations** (entre 165 000 et 183 000 selon les sources) **sont employeuses** ;
 - dont **47 %** (77 000 « petites associations ») **ont un ou deux salariés seulement** ;
 - dont **30 %** (51 000 « moyennes associations ») **ont entre trois et 9 salariés** ;
 - dont **18 %** (29 000 « grandes associations ») **ont entre 10 et 50 salariés**
 - dont **5 %** (8 000 « très grandes associations ») **ont plus de 50 salariés**
- **78 % des associations employeuses emploient moins de 10 salariés** ;
- **1 476 000 salariés (82% du total des salariés) le sont dans les « grandes » associations** ;

➤ **Les « très grandes associations » ne représentent que 5% du nombre d'associations employeuses (et 0.6% du nombre total d'associations) mais emploient 87 % des effectifs salariés.**

- **Évolution de l'emploi salarié dans les associations (sources ACOSS ET INSEE) :**

Année	Effectifs (CVS)	Variation nette	Variation en %	Commentaires	Contexte financier
2011	1 714 200	-9 900	-0.57%	Seul le secteur « hébergement médico-social » était en hausse. L'aide à domicile notamment a perdue. 22000 emplois perdus sur l'année scolaire	PIB à -2,1%
2012	1 724 000	+9 800	+0.56%	Dont +2% pour le seul secteur « activités récréatives et de loisirs » boosté par les DSP.	PIB à 0,3%
2013	1 739 600	15 600	+0.90%	Dont 2% pour le seul secteur « hébergement médico-social ». Le 1er trimestre est en baisse mais les emplois d'avenir permettent de rectifier la courbe sur l'année (57220 sur l'année 2013 dont environ 40000 pour les associations)	Dotations globales de fonctionnement (DGF) des collectivités stables. PIB à 0,3%
2014	1 748 300	8 700	+0.50%	Chiffres des emplois d'avenir non marchands encore inconnus à ce jour, mais hypothèse raisonnable de 35000 emplois pour le seul secteur associatif .	DGF en baisse de 2,56% (1,5 milliards d'euros)

- Une perte de 200 000 emplois ferait retourner le secteur associatif à son niveau de 2004 ;

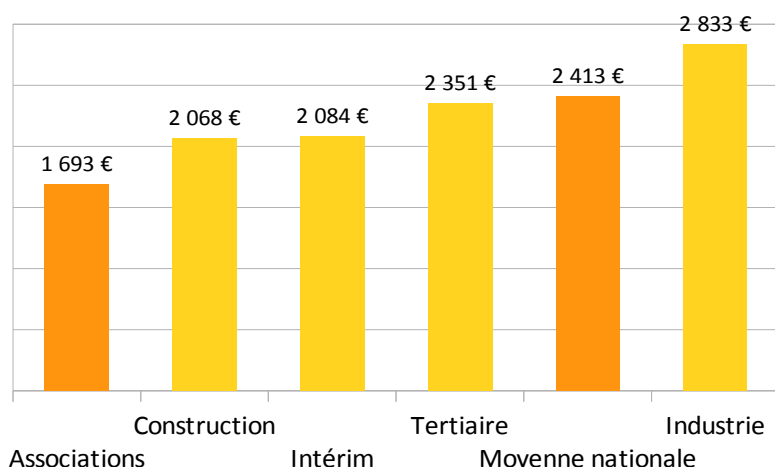
III. Emploi salarié dans les associations (suite)

- Sur 100 associations employant 1 ou 2 salariés en 2006, seules 64 étaient encore en activité en 2011 (contre 88% des associations employant plus de 20 salariés).

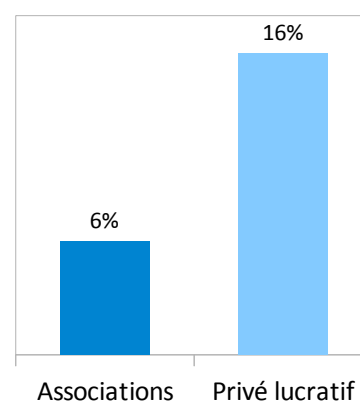
➤ *Les difficultés sont plus importantes pour les petites associations, la longévité des associations employeuses croît avec leur taille.*

- 29% des associations ne relèvent d'aucune convention collective (contre 8% dans le privé)
- La part des CDI est passée de 53% à 47% entre 2005 et 2011 (87% dans le secteur privé lucratif)

Salaire mensuel moyen au 1er trim 2013 (sources ACOSS)



% de CDI à l'embauche en 2011



➤ *L'emploi salarié dans les associations est souvent un emploi précaire, à temps partiel et moins bien payé que dans le secteur privé lucratif.*

- Le « Service Civique » est un dispositif hors champs du salariat, les « volontaires » ne sont pas des « salariés » (ils disposent néanmoins d'une indemnité à hauteur de 500 € en moyenne) mais le dispositif est largement utilisé en période de pénurie par les associations employeuses. 42 000 jeunes volontaires (plutôt diplômés) sont ainsi engagés depuis 2010.

IV. Sentiment des associations

Selon une enquête de Recherche & Solidarités, seuls 47% des responsables associatifs estiment « bonne ou très bonne » la situation de leur association. Ils étaient 60% en 2012 et 53% en 2013, signe d'une nette dégradation de la situation financière. La situation financière des associations est désormais la première préoccupation des dirigeants devant les problématiques liées à l'engagement bénévole.

V. Tchernonog : " Vers une dualisation du secteur associatif ? Les évolutions intervenues dans les dernières années ont eu pour conséquence de **diminuer le nombre et le poids des associations moyennes**. Souvent assez jeunes, porteuses d'innovations, s'appuyant de manière importante sur un engagement citoyen, ces associations, dont les projets dépassent largement l'intérêt de leurs membres, emploient des professionnels salariés et vivent grâce au travail bénévole et à partir de montages complexes de ressources publiques mais surtout privées dans lesquelles la participation des usagers a une part importante."

V. Représentation du secteur associatif

Seules 53% des associations en France sont membres d'une fédération ou d'un groupement local. Dans le dialogue civil avec l'État central, les associations sont représentées par différents regroupements.

1- Le « Mouvement associatif » (ex « C.P.C.A. » : Conférence Permanente des Coordinations Associatives)

Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, le Mouvement associatif revendique la représentation de 600 000 associations regroupées au sein des grandes coordinations sectorielles nationales telles que le CNOSF (associations sportives), la Coordination SUD (associations de solidarités internationales et de développement durable), le CNAJEP (qui regroupe les grandes fédérations de Jeunesse et d'Éducation Populaire), l'UNIOPSS (associations du sanitaire et social), la ligue de l'enseignement, etc. Outre ces grandes coordinations, le conseil d'Administration est ouvert à quelques « laboratoires d'idées » tels que France Bénévolat et la Fonda ainsi qu'aux représentants des structures régionales.

2- Le H.C.V.A. (Haut Conseil à la Vie Associative)

Le HCVA est saisi de tous les projets de lois et de décrets concernant les associations, qui peuvent elles-mêmes, sous certaines conditions, le saisir sur toute question intéressant l'ensemble des associations. Sous la Présidence du ministre en charge de la vie associative, il est principalement composé d'experts du domaine juridique, comptable et des entreprises sociales.

3- Les représentants du dialogue social

L'Union des Employeurs de l'Économie Sociale (UDES) est le principal regroupement des syndicats employeurs de l'Économie Sociale et Solidaire. Il est donc le représentant privilégié des employeurs associatifs. Malgré que les grosses associations ne représentent que 5% des associations employeuses, elles sont majoritaires dans ces instances de dialogue et de consultation.

Coté syndicats salariés, les principales organisations syndicales sont représentées dans les principales branches sectorielles (action sociale, santé, éducation, sport, etc.) et à l'échelon territorial.

Pour en savoir plus ... Allez sur le site [ICI](#)

- [Fiches pédagogiques sur les difficultés des associations](#) ;
- Note analytique sur les [conséquences des restrictions budgétaires](#) (projet de loi de finance 2015 et baisse de la dotation aux collectivités) ;
- Note analytique sur le projet des « [Investissements à Impacts sociaux](#) » ;
- Note sur la loi [relative à l'Économie Sociale et Solidaire](#) ;
- Note analytique sur [la composition du HCVA](#) ;
- Note sur la représentation du secteur associatif (« Mouvement associatif » et de l' « UDES ») ;



Collectif des associations citoyennes
108 rue Saint Maur 75011 Paris - 07 70 98 78 56
contact@associations-citoyennes.net
www.associations-citoyennes.net